



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/981 ✓
S/22391
21 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 23 et 153 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
L'AGRESSION IRAQUIENNE ET LE MAINTIEN DE
L'OCCUPATION DU KOWEIT EN VIOLATION
FLAGRANTE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 21 mars 1991, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui est investi des pouvoirs et responsabilités du Gouvernement provisoire de la Palestine, j'ai l'honneur de porter les informations suivantes à votre attention immédiate.

Les Palestiniens qui vivent encore au Koweït et dont le nombre s'élève à quelque 150 000 personnes sont toujours victimes de violence et d'actes criminels.

Parmi ces actes, on peut citer les passages à tabac, la torture jusqu'à la mort; la détention et l'enlèvement de milliers de Palestiniens, l'imposition de l'état de siège dans les zones où vivent les Palestiniens, ce qui les empêche de se procurer des produits essentiels, y compris les denrées alimentaires. Autant de mesures qui créent une situation intenable de souffrances et de peur. A ce propos, je tiens à appeler votre attention sur le fait que les organes d'information ont largement rendu compte de cette situation.

L'Organisation de libération de la Palestine a multiplié les démarches auprès de gouvernements arabes et amis en vue de mettre immédiatement fin à cette tragédie. Elle lance un nouvel appel à tous pour qu'ils déploient, à cette fin, tous les moyens dont ils disposent.

Je vous rappelle ma lettre du 6 mars 1991 concernant la même question (A/45/972-S/22337), en réitérant la responsabilité, en l'état actuel des

A/45/981
S/22391
Français
Page 2

choses, de la communauté internationale et, en particulier, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la sécurité et du bien-être des civils palestiniens vivant au Koweït dans les circonstances actuelles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23 et 153 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent adjoint
de la Palestine auprès de
l'Organisation des Nations Unies.

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Nasser Al-KIDWA
